*Lettre type concernant les indemnités de chômage partiel*

**Recommandée**

(Adresse) Caisse de chômage

**Décision du Tribunal cantonal Lucerne (5V 20 396)**  
**RHT pour salariés mensuels /Requête de décision formelle/Reconsidération**

Mesdames, Messieurs,

Vous avez accordé à notre entreprise des indemnités en cas de réduction d’horaire de travail (indemnités RHT) sur la base des articles 31 et suivants de la loi sur l'assurance-chômage et de l'article 8j de l'ordonnance Covid-19 assurance-chômage. Nous estimons, sur la base de la décision précitée du Tribunal cantonal de Lucerne, que les indemnités versées à ce titre étaient trop faibles et que nous sommes en droit de réclamer des montants plus élevés. Pour établir le montant du droit, nous vous prions donc de bien vouloir nous faire parvenir une décision formelle sujette à recours concernant les indemnités déjà accordées. Dans la mesure où une décision formelle serait déjà prise, nous demandons qu’elle soit reconsidérée.

Cette demande concerne toutes les indemnités RHT que vous avez versées à ce jour. Elle vaut aussi et de la même manière pour toutes les indemnités RHT que vous accorderez à l’avenir.

Nous nous réservons la possibilité de faire clarifier en justice la question du montant dû pour le passé comme pour l'avenir. Comme il n'est pas encore possible de savoir comment le Tribunal fédéral statuera à ce sujet, nous acceptons de suspendre la présente procédure de requête jusqu'à ce que cette instance ait procédé à une évaluation matérielle.

D’avance, nous vous savons gré de bien vouloir nous informer dès que le Tribunal fédéral aura pris une décision sur le fond en la matière. Nous confirmerons alors si nous maintenons ou non la présente requête.

Dans l’intervalle, nous vous prions d’accuser réception de la présente requête et d’en confirmer la suspension temporaire.

Avec nos salutations les meilleures.